



## Respecter et dépasser les obligations en matière de comptabilité spéciale - Formation à distance

**Durée: 7.00 heures**

*Formation à distance*

Le centre de formation du CNAJMJ vous propose de participer à une classe virtuelle laquelle se réalisera en 2 modules (de 3h30 chacun) sur 2 jours consécutifs.

A la fin de chaque module, les participants devront impérativement répondre au quiz accessible sur l'extranet de la formation (1 module = 1 quiz).

Attention : le certificat de réalisation ne peut être remis au participant qu'à la condition qu'il ait répondu aux 2 quiz (réglementation DRIEETS et FIFPL). Ce certificat est nécessaire pour demander la prise en charge des frais pédagogiques par le FIFPL et par l'OPCO

### Profils des stagiaires

- Administrateurs et Mandataires Judiciaires
- Salariés des AJMJ

### Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Mettre en œuvre les fondamentaux de la comptabilité spéciale.
- Réaliser l'organisation de l'étude et le manuel de procédures.
- Maîtriser les risques et le contrôle interne pour sécuriser la comptabilité spéciale.
- Utiliser les fonctionnalités des logiciels métiers.

### Contenu de la formation

- 1 / Le cadre, les textes et le fonctionnement de la comptabilité spéciale (1ère classe virtuelle 3h30)
  - Règles professionnelles CNAJMJ 2018
  - Titre X de l'Arrêté du 18 Juillet 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrêté/2018/7/18/JUSC1819916A/jo/texte>)
  - Articles R 814-29 à R 814-49 du Code de commerce, R 626-40, L 663-3 du Code de commerce,
- Le fonctionnement de la comptabilité spéciale et l'obligation d'un contrôle interne
  - Organisation de la comptabilité spéciale et procédures internes
  - Maîtrise des risques, contrôle interne et comptabilité spéciale

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- Le fonctionnement de la comptabilité spéciale et l'obligation d'un contrôle interne (suite) (2ème classe virtuelle 3h30)
  - Les logiciels métier et la maîtrise des risques : certification, fonctionnalités, respect des obligations et du contrôle interne
  - Exercices
- Les contrôles externes de la comptabilité spéciale
  - Le « débiteur » et les créanciers
  - Le commissaire aux comptes
  - Les contrôles périodiques et occasionnels
  - Les inspections

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Philippe BAU

Expert-comptable diplômé,

Commissaire aux comptes, expert près la Cour d'appel de Lyon,

Membre de la Compagnie des experts-comptables de justice, de la Compagnie des experts en gestion d'entreprise

Thierry BOUVET

Mandataire judiciaire

Membre de la Caisse de Garantie des AJMJ

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une classe virtuelle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés par le formateur
- Intervention orale
- Echanges interactifs avec les participants
- Etude de cas concrets et mise en situation pratique
- Quiz à l'issue de chaque classe virtuelle
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation (accessible sur extranet du stagiaire)

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargements numériques)
- Questions écrites (QCM) à la fin de la formation
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

## Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

### Lieu de la formation

Classe virtuelle

### Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

### Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

### Effectifs et tarifs

#### Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

#### Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

*Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.*

### Indicateur de résultat

Satisfaction client 2022: 8,7/10

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnajmj.fr](mailto:centreformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



MAJ du programme: **V1-23/05/2022**